

l'essentiel

AVRIL 2024 - N° 290

Restez en contact avec nous :
www.saint-nazaire-les-eymes.fr
Ville de Saint-Nazaire-les-Eymes



Bloc-Notes

MAIRIE

☎ 04 76 52 24 29
385 chemin du Village
38330 Saint-Nazaire-les-Eymes
🌐 www.saint-nazaire-les-eymes.fr
✉ secretariat@mairie-sne.fr

Horaires d'ouverture au public

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h

Accueil physique :

Lundi : 13h-19h / Mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h
Mercredi : 8h-17h

Vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi 13h-17h, mercredi 8h-12h

Permanence du service urbanisme

Sur rendez-vous : lundi de 17h à 19h

Accueil téléphonique : lundi de 15h à 17h, mercredi, jeudi et vendredi de 13h à 17h

Services techniques

☎ 04 76 52 91 21 - Fax : 04 76 52 20 87

Police municipale ☎ 04 76 52 99 46

Bibliothèque municipale L'Oiseau Lyre

☎ 04 76 77 95 04 ✉ bibliotheque@mairie-sne.fr

Ouverture au public : Mardi : 16h-18h

Mercredi : 10h30-12h et 17h-19h

Vendredi : 16h-18h / Samedi : 10h30-12h

Pendant les vacances scolaires :

uniquement les mercredis de 16h à 19h.

Service Enfance Jeunesse ☎ 04 76 52 43 55

✉ responsable-enfancejeunesse@mairie-sne.fr

Ecoles : maternelle ☎ 04 76 52 17 26

élémentaire ☎ 04 76 52 31 50

Structure multi-accueil intercommunale

« Les Coccinelles » ☎ 04 76 52 34 80

✉ multiaccueil.stnazaireleseymes@le-gresivaudan.fr

Relais Petite Enfance

« Les Grési'mômes » ☎ 06 02 52 65 73

✉ rpe.lesgresimomes@le-gresivaudan.fr

Pour plus d'informations

🌐 www.le-gresivaudan.fr/119-rpe-les-gresimomes.html

Prochaine publication :

Bulletin de printemps

Parution : fin avril

Articles à soumettre avant dimanche 7 avril

à ✉ michele.flamand@wanadoo.fr

ou à déposer en mairie.

Agenda d'avril

Ces dates sont annoncées sous réserve de modifications.

■ Samedi 30 mars : soirée cabaret → page 7

■ Vendredi 5 avril : permanence de l'avocate en mairie de 14h à 16h sur RDV

■ Vendredi 5 avril : ciné séniors → page 3

■ Samedi 6 avril : atelier de construction de gîtes à chauve-souris → page 4

■ Samedi 6 avril : course d'orientation → page 7

■ Samedi 6 avril : zumba → page 8

■ Dimanche 7 avril : grande chasse aux œufs → page 7

■ Lundi 8 avril : ciné séniors lundi à l'Espace Aragon de Villard-Bonnot.

Départ de la navette gratuite à 14h45 à la Caserne. Inscription auprès du CCAS de St Nazaire ☎ 04 76 52 24 29 au plus tard jeudi 4 avril

■ Vendredi 12 avril : permanence du CCAS de 10h à 12h en mairie sur RDV

■ Vendredi 12 avril : ciné juniors → page 3

Notez-le

■ Rénovation de l'école élémentaire

Le plateau sportif situé entre la Mairie et l'école élémentaire ne sera plus accessible à partir du 29 avril. Des travaux de mise en place des réseaux seront nécessaires avant l'installation des modulaire qui accueilleront les classes.

■ Consultation du public – Plan de prévention du bruit

Dans le cadre de l'application de la directive du parlement européen et du conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'État en Isère – quatrième étape – est porté à la consultation du public du 1^{er} mars 2024 au 1^{er} mai 2024.

Le projet de PPBE de l'État en Isère concerne exclusivement les actions préventives et curatives des situations de fortes nuisances liées aux infrastructures nationales dont le trafic annuel est supérieur à 8200 véhicules/jour (routes, autoroutes) et 82 trains/jour (voies ferrées).

Le projet de PPBE ainsi que les informations relatives à la consultation sont consultables sur www.isere.gouv.fr > Actions de l'Etat > Environnement > Bruit > Directive européenne du bruit dans l'environnement > Consultation du public – Plan de prévention du bruit dans l'environnement l'Etat en Isère 4^{ème} étape.

Le public est invité à s'exprimer sur le projet de PPBE par mail à ddt-consultation-ppbe@isere.gouv.fr ou par courrier à la direction départementale des territoires (DDT - Service Information géographique, Mobilité, ADS, Juridique et Energie) – 17, Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 GRENoble CEDEX 9.


Pendant la durée de la consultation, la direction départementale des territoires (☎ 04 56 59 45 84 - ✉ ddt-consultation-ppbe@isere.gouv.fr) est à la disposition du public pour expliquer la démarche ainsi que toutes les données du projet de PPBE.

Rappel important : Préinscriptions des enfants à l'école maternelle ou élémentaire

■ Pour l'école maternelle

Les parents dont les enfants sont nés en 2021 doivent les préinscrire **d'ici le 31 mai 2024**.

Un imprimé spécifique, disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site de la commune :

 www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Enfance-Seniors > Vie scolaire > Ecole maternelle, doit être rempli et transmis au préalable à la mairie.

■ Tout nouvel arrivant

sur la commune désirant inscrire son (ses) enfant dans l'une des écoles doit également remplir un dossier de préinscription.

■ Pour l'école élémentaire

Les parents, dont les enfants étaient en grande section de maternelle à l'école du Manival, doivent également retirer ou télécharger un dossier de préinscription et le transmettre en mairie avant le **31 mai 2024**. L'inscription au CP n'est pas automatique !

Le dossier est disponible sur :  www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Enfance-Seniors > Vie scolaire > Ecole élémentaire

■ Mini compte-rendu du Conseil municipal du 20 février 2024

1. Rénovation de l'école élémentaire - sollicitation d'une subvention au titre du Fonds Vert

Le montant global des travaux a été évalué à 2 793 065 € HT. La commune sollicite le Fonds Vert à hauteur de 38 % environ du montant des travaux, soit 1 080 000 €.

2. Rénovation des terrains de tennis - Sollicitation d'une subvention auprès de la Région au titre du Plan Tennis

Le montant total des travaux est estimé à 128 800 € HT. La Commune sollicite une subvention de 38 640 € à la Région Auvergne-Rhône Alpes au titre du Plan Tennis.

3. Convention de partenariat dans le cadre du marché réservé d'entretien des espaces publics communaux avec la communauté de communes Le Grésivaudan.

4. Convention relative aux dépenses de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

Pour l'année scolaire 2023-2024, montant pour la Commune de Saint Nazaire les Eymes versé à la commune de Bernin : 512,50 € (270 élèves).

5. Indemnité de gardiennage de l'église – années 2022 et suivantes.

Montant : 194 € correspondant aux indemnités au titre du gardiennage pour les années 2022 et 2023

6. Mandat pour la signature d'une convention de servitudes entre ENEDIS et la Commune de Saint-Nazaire-les-Eymes

■ Travaux chemin de la Croze

Le service des Eaux de la Communauté de communes Le Grésivaudan va entreprendre des travaux de sécurisation du réseau de distribution de l'eau potable par la pose d'une canalisation en fonte de 150, **chemin de la Croze entre les chemins du Mollard et de Picapour**.

Les travaux commenceront à compter du 25 mars pour une durée prévisionnelle de 1,5 mois (hors intempéries). Ils ont pour objectif de mailler les conduites afin de pouvoir réalimenter les quartiers en aval, en cas de casse de la conduite actuelle.

Lors des travaux, le chemin de la Croze sera fermé entre les chemins du Mollard et de Picapour.

Pour plus d'informations contactez :

- Pour les questions diverses et foncières : JM BRUTTI, chef d'ouvrage à la CCLG ☎ 07 77 30 36 24 - ✉ jmbrutti@le-gresivaudan.fr

- Pour le chantier : V BOURGUIGNO, maître d'œuvre ☎ 06 18 48 68 63 ✉ jmbrutti@le-gresivaudan.fr

En cas de problème durant le chantier, vous pourrez aussi vous adresser directement au chef de chantier sur site.

Merci de votre compréhension.

■ Actions en faveur des aidants



• Date : Jeudi 4 avril à 18h

• Lieu : Salle Saint Exupéry (Médiathèque) 980 chemin de la Laurelle à Montbonnot


Une conférence/réunion d'information à destination des aidants est organisée par le CCAS de Montbonnot. Elle sera animée par une intervenante professionnelle, Sandrine LOCATELLI, habitante de notre commune.

Cette conférence sera suivie d'un cycle de 10 ateliers de formation pour les aidants, permettant d'aborder des thèmes essentiels tels que la gestion des émotions, du stress, du temps, l'identification de ses forces et de ses ressources, comment trouver un équilibre et sa place au sein de cette relation d'aide particulière.

Ces ateliers gratuits, proposés par Sandrine LOCATELLI avec le soutien du CCAS de Montbonnot, se dérouleront à Montbonnot les jeudis matin de mai à novembre. Ils sont destinés à toutes les personnes qui s'occupent au quotidien d'un proche fragilisé par la maladie, le handicap ou le vieillissement. Ils seront nourris des échanges collectifs et des partages d'expériences des participants.

■ Energie – Concertation sur les ZAEnR

La réunion publique de présentation des Zones d'Accélération propices à l'implantation des Energies Renouvelables sur la commune (ZAEnR) a eu lieu le lundi 11 mars comme annoncé dans l'Essentiel de mars 2024.

Le support de la présentation est disponible sur le site de la commune :  www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Actualités > Information > ZAEnR

Une délibération sera proposée au Conseil municipal du 16 avril pour acter les propositions retenues pour la commune.

Vous pouvez faire part de vos remarques par mail à ✉ secretariat@mairie-sne.fr jusqu'au 10 avril 2024.

Informations communales

■ Les prochaines élections des représentants au Parlement européen auront lieu le 9 juin 2024.

Où voter sur la commune ?

Tous les bureaux de vote sont situés en salle André CARTIER-MILLON, 180 Chemin de la Mairie.

Les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux seront communiquées ultérieurement.

NOUVEAUTÉ

La commune compte maintenant 3 bureaux de vote

Un 3^{ème} bureau de vote a été créé et approuvé par arrêté préfectoral. Cela permet de diminuer le nombre d'électeurs par bureau, et donc votre temps d'attente avant de voter.

La carte des 3 bureaux de vote est disponible sur le site de la commune www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Vie pratique > Elections

Ce bureau sera situé en salle André CARTIER-MILLON, comme les deux bureaux existants.

Distribution des nouvelles cartes d'électeurs

Du fait de la création du 3^{ème} bureau de vote, tous les électeurs vont recevoir, pendant le printemps, une nouvelle carte d'électeur qui indiquera leur bureau de vote de rattachement.

Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale en vous rendant sur le site www.elections.interieur.gouv.fr

Si vous souhaitez vous inscrire, vous pouvez effectuer la démarche :

- à l'accueil de la Mairie **avant le vendredi 3 mai 2024**

- sur le site www.elections.interieur.gouv.fr **avant le mercredi 1^{er} mai 2024**

Vote des ressortissants des pays de l'Union Européenne

Les ressortissants des pays de l'Union Européenne domiciliés sur la commune peuvent participer à ce scrutin. Pour cela ils doivent être inscrits sur la liste complémentaire européenne. La démarche d'inscription sur cette liste peut être faite en Mairie ou sur le site www.elections.interieur.gouv.fr dans les mêmes délais que ceux indiqués ci-dessus.

■ Le ciné juniors des enfants continue !



- Date : Vendredi 12 avril à 17h
- Lieu : Salle CARTIER-MILLON

Le projet *ciné juniors* des enfants voté par le Conseil Municipal des enfants en 2023 et mis en œuvre par la mairie ayant reçu un franc succès l'année dernière (retour vers le futur et la guerre des boutons), ce dispositif est reconduit en 2024.

La projection d'*Alvin et les chipmunks*, diffusée vendredi 22 décembre à la salle CARTIER-MILLON juste après la sortie des classes, a également rassemblé un public nombreux.

Ce sont environ 80 personnes, enfants et parents qui ont pu rire aux facéties des petits écureuils espiègles et chanteurs !

La prochaine séance aura lieu vendredi 12 avril.

Le film projeté sera *Ma vie de chat* de Barry SONNENFELD.

Nous rappelons que les enfants doivent se rendre seuls avec leur autorisation signée ou accompagnés de leurs parents à la séance salle CARTIER-MILLON. Ni les enseignantes, ni les animateurs du pôle enfance jeunesse ne sont concernés par cette animation gratuite !

■ Séance ciné seniors : projection gratuite de Marius et Jeannette



- Date : Vendredi 5 avril à 15h30
- Lieu : Salle CARTIER-MILLON

Le CCAS de Saint-Nazaire les Eymes propose aux seniors de plus de 60 ans la projection du film de Robert GUEDIGUIAN «*Marius et Jeannette*» avec Ariane ASCARIDE et Gérard MEYLAN.

L'entrée est gratuite, alors n'hésitez pas à venir nombreux voir (ou revoir) ce très beau film de 1997.

Résumé (durée du film : 1h42)

Les amours de Marius et Jeannette qui vivent dans les quartiers Nord de l'Estaque à Marseille. Marius vit seul dans une cimenterie désaffectée qui domine le quartier, gardien de cette usine en démolition. Jeannette élève seule ses deux enfants avec un maigre salaire de caissière. Leur rencontre ne sera pas simple car, outre les difficultés inhérentes à leur situation sociale, ils sont blessés par la vie.

■ Protégeons nos oiseaux : vigilance avec les nids au printemps

Dès le début du printemps, le jardinier peut être amené à tailler certaines essences ornementales ou fruitières. Mais cette période est aussi celle de la nidification de nombreux oiseaux des jardins. L'office français de la Biodiversité (OFB) préconise d'ailleurs de **ne pas tailler les haies entre le 15 mars et le 31 juillet.**

Et l'enjeu est de taille puisque, selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 32% des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées d'extinction.

Alors, si tailler il doit y avoir, soyez attentif à ne pas déranger les éventuels occupants des lieux !

■ Atelier de construction de gîtes à chauve-souris pour enfants



- Date : Samedi 6 avril entre 9h et 12h
- Lieu : Parc des Ecoutoux

Les enfants du Conseil Municipal des Enfants vous proposent de participer à un atelier de construction de gîtes à chauves-souris, un de leurs projets pour cette année scolaire. Cet atelier se déroulera même en cas de pluie. Il sera encadré par la Ligue de Protection des Oiseaux. 20 abris seront à construire, vous pourrez ensuite en installer chez vous, si vous le souhaitez.

Inscriptions par mail à ✉ stumpf.marty@gmail.com

Public concerné : enfants à partir du CE1 qui resteront sous la surveillance d'un parent pendant la durée de l'animation.

Le saviez-vous ?

Certaines chauves-souris peuvent consommer en une nuit près de la moitié de leur poids en insectes, dont des moustiques.

■ Récupération d'essaims d'abeilles

Nous allons entrer dans une période particulière de la vie des abeilles, celle où se créent des essaims, entre avril et juin.

Ce phénomène, pour impressionnant qu'il soit, n'est pas dangereux. La plupart des fois, les abeilles ne sont pas agressives quand elles forment un essaim.

Récupérer des essaims est très important pour les apiculteurs et pour les abeilles. Il permet de les sauvegarder en leur procurant immédiatement un abri où elles vont pouvoir se développer.

Un essaim s'est posé chez vous ou près de chez vous ?

N'attendez pas le lendemain pour appeler un des apiculteurs sur la commune, même si vous avez un doute !

☎ 06 80 67 72 28 Pierre Bidault pour l'association Abeille du Piat

☎ 07 84 98 53 83 Thibaud Novet

☎ 06 65 51 27 13 Florence Naud

☎ 06 51 10 65 76 Martina Stumpf

☎ 06 76 78 91 40 Paul Lathuile

Nous venons rapidement et **gratuitement**. Merci pour votre soutien.

Si vous êtes apiculteur et si vous souhaitez aussi participer à la récupération d'essaims, piégeage de reines fondatrices des frelons asiatiques sur la commune merci de vous faire connaître auprès de la Mairie.

■ Frelon asiatique

Le frelon asiatique poursuit sa progression en Isère. Dans le Grésivaudan, le nombre de nids détruits est passé de 6 en 2020 à 122 nids en 2023.

Outre la problématique liée à la présence de ce frelon à pattes jaunes sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles. Il peut aussi être dangereux pour l'homme.

Au printemps, c'est la période des nids primaires, une vigilance particulière est de mise pour leur repérage, afin d'éviter la prolifération des nids secondaire cet été. Les nids primaires sont généralement situés à hauteur « d'homme » à l'abri d'appentis, de dépassé de toit, dans des cabanons, des dépendances non-habitées...

Les apiculteurs et particuliers qui le souhaitent vont piéger les reines fondatrices au printemps selon les mêmes modalités

qu'en 2023 dans le respect des préconisations du GDSA (Groupement de Défense Sanitaire section Apicole) de l'Isère. Spécifiques aux frelons asiatiques, ces pièges ne présentent aucun danger pour les promeneurs. **Merci de respecter les pièges.**

Vous souhaitez participer au piégeage ou pour toute question complémentaire :

Contactez la référente Frelon asiatique de la commune :
Martina STUMPF ✉ stumpf.marty@gmail.com

Destruction des nids signalés

Vous suspectez la présence d'un nid de frelon asiatique ?

Prenez-le en photo et signalez-le : 🌐 www.frelonsasiatiques.fr/

Un désinsectiseur viendra le détruire.

■ Bec Charvet en lumière

Le Bec Charvet culmine à 1738 mètres. Il est situé au sommet du cône du Manival. Nous avons coutume de dire qu'il est le point le plus haut de la commune bien qu'il soit en réalité situé sur la commune de Saint-Pierre de Chartreuse... mais à juste quelques petites courbes de niveaux de notre territoire communal.

Afin de faire connaître ce magnifique site du Manival et la commune de St Nazaire nous avons décidé d'installer un panneau sous le sommet, visible depuis la vallée, avec le nom de la commune.

L'objectif est de développer le tourisme à St Nazaire en faisant connaître les beautés naturelles qui nous entourent.

Les lettres SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES seront allumées la nuit, mais bien-sûr sur des horaires identiques à ceux de l'éclairage urbain. A l'instar de la Tour Eiffel nous pourrons faire varier les couleurs selon les événements ou les saisons.

Bien-sûr ce projet sera mené avec l'accord du Parc de Chartreuse et des instances administratives et environnementales.

Si cette idée s'avère bonne, nous l'étendrons sur d'autres sites.



Informations communales

Offre d'emploi saisonnier

La commune de Saint Nazaire les Eymes recrute 3 agents d'entretien pour des contrats saisonniers du lundi 8 au vendredi 19 juillet 2024.

Descriptif du poste

Entretien de fin d'année des locaux de l'école maternelle :

- Remise en état des sols : décapage, aspiration, lavage des sols
- Désinfection et dépoussiérage des bureaux
- Désinfection des jouets et des matériels utilisés par les enfants
- Evacuation des poubelles,
- Nettoyage et désinfection des sanitaires et lavabos,
- Petite vitrerie, etc.

Qualités requises : esprit dynamique, savoir s'organiser dans son travail et savoir travailler en équipe.

Période de contrat : du lundi 8 au vendredi 19 juillet 2024 inclus

Horaires : du lundi au jeudi de 7h-11h45 et 12h45-15h15, et le vendredi de 7h-11h45 et 12h45-14h, soit 35h hebdomadaires.

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés si de fortes chaleurs sont constatées sur cette période (prise de poste plus tôt le matin).

Conditions de recrutement :

- être âgé de 18 ans minimum
- rémunération horaire : SMIC + paiement des congés payés (soit 10% du salaire brut de base)

Candidature

CV et lettre de motivation à adresser **avant le 13 mai 2024** au service Ressources humaines de la Mairie directement en Mairie ou par mail ✉ responsable-rh@mairie-sne.fr

Renseignements

☎ 04 76 52 99 47.

Informations intercommunales

PARTENARIAT CMA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère)

Accompagnement des entreprises artisanales sur le numérique / digital

Dans le contexte actuel, la mise en place d'outils numériques et digitaux est indispensable pour les entreprises. Afin de proposer de nouveaux produits et services à leurs clients et rester en contact avec eux, un accompagnement nécessaire va être mis en place auprès des entreprises qui souhaitent s'améliorer sur ce sujet :

- Réaliser en entreprise un état des lieux en matière d'usage du numérique de l'entreprise,
- Améliorer la performance des entreprises artisanales par un meilleur usage du numérique,
- Montrer l'intérêt du numérique,
- Accompagner la mise en oeuvre d'outils numériques sur une ou plusieurs fonctions de l'entreprise,
- Améliorer les compétences numériques du chef d'entreprise et de ses collaborateurs.

Pour réaliser ces actions, un atelier expert sera organisé sur le territoire, des diagnostics en entreprise seront réalisés et un accompagnement individuel en entreprise sera proposé.

Les piscines intercommunales passent aux cartes magnétiques

A Crolles et à Pontcharra, fini les cartes d'abonnement papier colorées que vous aviez l'habitude d'utiliser. Désormais, place aux cartes magnétiques et aux entrées dématérialisées !

Comment ça marche ?

- Connectez-vous sur www.le-gresivaudan.fr/piscines
- Cliquez sur la piscine de votre choix et sur la rubrique « billetterie en ligne »
- Créez votre compte
- Achetez votre carte, vos abonnements, vos activités
- Passez à l'accueil de votre piscine pour récupérer et activer votre carte

Pour les entrées unitaires, vous n'avez qu'à présenter le QR code reçu au moment de votre achat.

Pour vous, c'est plus simple et plus fluide. Pour Le Grésivaudan, ce nouveau mode de gestion va permettre de mesurer précisément la fréquentation des deux piscines couvertes et ainsi d'ajuster les horaires d'ouverture si nécessaires

Bon à savoir

En cas de perte ou de détérioration (hors usure normale ou défaillance technique) la carte vous sera refacturée.

La carte magnétique n'est nécessaire que pour les abonnements 10 entrées, 20 entrées et les activités.

Pour les clients occasionnels pas besoin de carte, il est possible d'acheter votre entrée directement en caisse lors de votre venue. Vous pouvez également l'acheter en ligne. Il vous suffira alors de présenter à votre arrivée à la piscine le QR Code généré lors de votre commande (le QR Code est valable 1 mois à compter de la date d'achat).

Pour celles et ceux qui ont en leur possession des cartes papier, **elles sont valables jusqu'au 31 mars 2024**. Passé cette date, vous devrez acheter une carte magnétique et les entrées restantes de votre carte papier seront recreditées sur votre nouveau support.



La prime AIR BOIS

Sur le territoire de la Communauté de communes Le Grésivaudan, les seuils réglementaires de qualité de l'air sont dépassés de manière récurrente et les épisodes de pollution aux particules fines sont fréquents.

Contrairement aux idées reçues, c'est le chauffage au bois des particuliers qui est le principal responsable de cette pollution: il représente près de la moitié des émissions annuelles de particules fines, cette proportion pouvant atteindre 75% en période de grand froid.

C'est pourquoi Le Grésivaudan a mis en place la Prime Air Bois. Lancée le 10 novembre 2015, cette prime vise à aider financièrement les particuliers à remplacer leurs cheminées (foyers ouverts) ou anciens appareils de chauffage au bois par des appareils de chauffage au bois récents et performants.

Cette démarche peut en outre s'inscrire dans un projet global de rénovation énergétique du logement (pour toute information, contacter Renov'Energie, le dispositif mis en place par la Communauté de communes Le Grésivaudan pour accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique ☎ 0 801 902 138).

Sont des bénéficiaires éligibles les particuliers répondant aux conditions suivantes :

- Être propriétaire occupant ou propriétaire bailleur ou usufruitier d'une résidence principale ou locataire (avec accord du propriétaire) d'une résidence, achevée depuis plus de 2 ans.
- Habiter l'une des 43 communes de la Communauté de communes Le Grésivaudan.
- Utiliser un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 (insert, poêle, cuisinière, chaudière,...) ou une cheminée ouverte.

La Prime Air Bois porte sur l'acquisition d'appareils de chauffage performants et les travaux qui y sont liés : fournitures, tubage, main d'œuvre...

- Le nouveau matériel dispose du label « Flamme Verte » ou est inscrit au registre
 - Liste des équipements labélisés « Flamme Verte » disponible sur <http://www.flammeverte.org/appareils>
 - Liste des appareils inscrits au registre de l'ADEME <https://librairie.ademe.fr/air-et-bruit/5478-registre-des-appareils-eligibles-au-fonds-air-bois-non-labelises-flamme-verte.html#>
 - L'inscription au registre est évaluée au cas par cas à partir des caractéristiques techniques de l'appareil. Merci de contacter l'AGEDEN pour plus de renseignements.
- L'achat et l'installation doivent être obligatoirement réalisés par un professionnel signataire de la charte d'engagement des professionnels du chauffage au bois de la Région urbaine grenobloise proposée par le Grésivaudan <https://www.infoenergie38.org/wp-content/uploads/liste-signataires-fonds-air-bois.pdf>

- L'installateur choisi doit être un installateur qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) Quali'Bois par QUALIT'ENR ou QUALIBAT Sans cela, aucune aide financière ne pourra être accordée. Pour le vérifier <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>
- Les équipements doivent être fournis par l'entreprise signataire du dossier de demande ou son sous-traitant déclaré.
- La réalisation des travaux ne doit pas avoir lieu avant d'avoir la confirmation du caractère complet du dossier par l'AGEDEN (le service instructeur)
- L'ancien appareil de chauffage au bois ou la cheminée ouverte (si remplacée par un appareil de chauffage) doit être détruit (document d'élimination pour les appareils, photo pour les cheminées ouvertes)

Le montant des aides accordées par Le Grésivaudan sont soumises à conditions de revenus et selon le barème de l'ANAH en vigueur au moment du dépôt du dossier de demande.

3 catégories d'aides sont prévues :

- 1 600€ pour les catégories supérieures
- 2 000€ pour les ménages intermédiaires,
- 2 400€ pour les ménages modestes et très modestes.

Le montant de l'aide est plafonné à 50% des dépenses éligibles, 80% en cas de prime bonifiée.

La Prime Air Bois est cumulable avec MaPrimeRénov', l'éco-prêt à taux zéro et les Certificats d'économies d'énergies.

La Prime Air Bois est une aide versée par la Communauté de communes Le Grésivaudan, financée par la Communauté de communes Le Grésivaudan et l'ADEME.

Le Grésivaudan a confié l'instruction technique à l'AGEDEN (Association pour une GEstion Durable de l'ENergie), l'Espace Info Energie du territoire.

Afin de faciliter le renouvellement d'appareil pour les ménages les plus modestes, Le Grésivaudan peut verser la Prime Air Bois directement à l'installateur en amont des travaux afin de permettre aux foyers modestes et très modestes de bénéficier de l'aide sans avoir à avancer le montant de la Prime Air Bois.

L'installation doit être réalisée par un professionnel volontaire ayant signé l'annexe « Dispositif volontaire Professionnels solidaires des foyers modestes » de la Charte d'engagement entre Le Grésivaudan et les professionnels du chauffage au bois.

Il y a des étapes à respecter, pour plus d'informations consulter le site de la CCLG ou un conseiller AGEDEN.

Pour information :

AGEDEN
PRIME AIR BOIS GRESIVAUDAN
14, avenue Benoît Frachon
38400 Saint-Martin-d'Hères
☎ 04 76 23 53 50

Permanences France Services

Un bus stationné devant le centre socioculturel de Brignoud vous accueille les jeudis matin de 9h à 12h. Vous pourrez y trouver de l'aide dans vos démarches administratives concernant les organismes suivants : CAF, CPAM, Finances

Publiques, CARTSAT, MSA, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la justice, La Poste, Pôle Emploi et bientôt l'ANAH.

Plus d'info www.le-gresivaudan.fr/espacefranceservices

Info et RDV ☎ 06 65 74 40 30 / 06 65 91 52 31

✉ busfs.isere@pimmsmediation.fr

La vie des associations

■ Pâques 2024 : à vos marques, prêts, sonnez... !



- Date : Dimanche 7 avril à 12h
- Lieu : Parc des Ecoutoux

Oyez, Oyez, les cloches sont passées et les œufs sont arrivés dans notre Parc des Ecoutoux. Venez vite nous aider à les chercher, il y en a partout ! Nous comptons bien sûr sur nos petits canailoux... !!



■ Chasse aux œufs

Après le succès de l'édition 2023, SNEvents Family vous propose à nouveau de poursuivre la fête de PAQUES avec une chasse aux œufs grandeur nature.

Nous vous attendons avec vos enfants pour CHASSER VOS ŒUFS, revêtus de votre plus beau déguisement de circonstance.

RDV dimanche 7 avril 2024 entre 10h et 12h sous le préau du parc des Ecoutoux avec un large sourire et des baskets.

Soyez rassurés, le périmètre de recherche sera limité au parc des Ecoutoux.

Des tout petits aux adultes en passant par les ados, tous pourront participer, avec un mode LAPIN de Compétition.

Une inscription de 6€ est obligatoire, car vous repartirez forcément avec votre œuf en chocolat.

Une inscription = un œuf.

Rdv sur Helloasso.com puis dans **je cherche une association** rechercher une activité, ou scannez le QR code ci-dessus.



■ Repas convivial

Cette quête sera suivie d'un repas festif sur place à partir de 12h30 avec **Paëlla Géante** et **Sangria** au menu.

Inscription obligatoire, pour éviter tout gaspillage.

Tarif à retrouver lors de l'inscription en ligne.

Une buvette sera également présente ce jour-là.

Tous les détails sur Helloasso.com ou QR code ci-dessus :



DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS :

MERCREDI 3 AVRIL 2024

(attention, nombre limité pour le repas)

Et bien sûr, car vous nous connaissez ! On va s'amuser avec nos enfants ! Nous vous espérons nombreux pour partager ces bons moments...

Autre moyen d'obtention d'information :

Christian TOUR ☎ 06 34 39 46 54 ou

✉ snevents.family@gmail.com

Les 2 évènements (chasse aux œufs et paëlla) sont totalement indépendants et les inscriptions également.



■ Soirée en musique avec l'AMZOV

Ne manquez pas le grand rendez-vous « explosif » de l'Amzov !

Ateliers musiques actuelles, atelier jazz, chorale ado... partageront avec vous leur répertoire aussi bien éclectique qu'électrique ! Jam session avec les profs ! Surprises et ambiance garanties !

Comme chaque année, un service de restauration légère/ buvette vous sera proposé par les bénévoles de l'association. Participation libre.

Renseignements : ✉ amzov@orange.fr ou 🌐 www.amzov.fr

■ Course d'Orientation



- Date : Samedi 6 avril à partir de 13h30
- Lieu : En haut du chemin du Pré de l'Achard

L'Association des Parents d'Elèves de Saint-Nazaire organise en partenariat avec le sou des écoles de Montbonnot la **Course des Eymes**. Il s'agit d'une course d'orientation familiale, sport ludique de pleine nature qui demande d'allier la tête et les

jambes et permet de découvrir notre territoire. Les participants, seuls ou en groupe, devront relier des points identifiés sur une carte spéciale très précise.

De nouveaux parcours de différents niveaux seront proposés aux adultes, ados et enfants. Départs libres en haut du chemin du Pré de l'Achard à partir de 13h30, dernier départ à 17h00. Réservez la date !

■ Appel à candidature pour l'exposition Artistes en jardin

Le **15 juin 2024** des habitants de Saint-Nazaire les Eymes ouvriront leur jardin pour l'exposition "Artistes en Jardin" organisée par l'association Sport et Culture.

Cet événement accueillera de 10h à 19h des artistes de toute la vallée du Grésivaudan.

Un appel à candidature est lancé aux artistes de toute discipline, souhaitant participer à cet événement.

Merci d'envoyer votre dossier avant le 15 avril accompagné de photos de vos réalisations à l'adresse suivante :

✉ exposition.artistesjardins@gmail.com

Pour plus de renseignements : Gaëtan CORCELLI ☎ 06 82 19 43 09

La vie des associations



■ Stage de printemps au SNET

Le SNET (Saint Nazaire Tennis) organise un stage multisport ouvert aux 6-16 ans pendant les vacances de printemps, du 22 au 26 avril 2024, encadré par Benjamin et Jocelyn.

Horaires :

- le matin accueil à partir de 8h30 (début des activités à 9h) jusqu'à 12h
- et l'après-midi 13h30-16h30 avec un accueil jusqu'à 17h30.
- Temps du midi : pique-nique possible sous la surveillance du moniteur.

Tarifs :

- 130€ la semaine complète • 80€ la demi-journée à la semaine
- 20€ une demi-journée simple • 40€ une journée complète

Pour les non licenciés, il leur sera demandé le prix de la licence FFT 2023 en plus.

Au programme :

2h de tennis par demi-journée + 1h de sports collectifs et/ou temps calme.

Inscriptions : auprès de notre D.E. Benjamin FELL

✉ benjamin.fell.de@gmail.com ou ☎ 06 79 65 57 78

Retrouvez les dates des différents stages proposés par le SNET sur notre site 🌐 <http://club.fft.fr/snet>

■ Venez danser pour les enfants malades

7^{ème} édition de la zumba party et/ou soirée dansante



- Date : Samedi 6 avril à 16h30
- Lieu : Salle CARTIER-MILLON



Cet événement est organisé au profit de l'association Locomotive qui accompagne les enfants atteints de leucémie, de cancer, leurs familles, le CHU Grenoble-Alpes.

Venez découvrir nos nouvelles chorégraphies SALSA, MERENGUE, REGGAETON, BRAZILIAN FUNK, BELLY DANCE ET TANT D'AUTRES CHOREGRAPHIES. Si vous ne dansez pas, des chaises seront mises à votre disposition, (en tant que spectateur vous devez régler votre entrée).

Venez partager ce moment avec nous. Vous pouvez vous inscrire sur place le jour même.

JOIE ET BONNE HUMEUR SERONT AU RENDEZ-VOUS.

Programme :

- 16h30 : accueil des participants et présentation de l'association Locomotive
- 17h30/19h : ZUMBA avec LOGAN aux platines : 15 € (mineurs accompagnés d'un responsable légal)
- 19h30 : buffet offert par les partenaires
- 20h30 : soirée dansante avec LOGAN : 15 € (mineurs accompagnés d'un responsable légal)
- ZUMBA + soirée dansante : 25 €

L'argent récolté sera intégralement reversé à L'association Locomotive.

Renseignements : Patricia CHAPUIS ☎ 06 72 73 00 73 - ✉ patoucia64@gmail.com



■ Ouverture d'une micro crèche à Saint-Ismier

Parents, futurs parents, nous avons pour projet l'ouverture d'une micro-crèche dans la Z.A. de la Bâtie sur la commune de Saint-Ismier.

Gérée par Fanny KURPINSKI, infirmière puéricultrice, habitant Saint-Nazaire-les-Eymes, cette structure d'une capacité de 12 enfants, offrira un accueil personnalisé adapté à chaque enfant.

Notre projet se construit autour de vous.

En répondant à notre questionnaire via le QR code ci-contre ou sur le site 🌐 www.momesenherbe.com, vous nous permettrez d'être au plus près de vos besoins. Rejoignez-nous dans cette belle aventure pour nos tout-petits !



PHARMACIES DE GARDE Avril 2024

Les gardes sont organisées ainsi chaque semaine :
Nuits du lundi au jeudi (4 nuits) / Nuits du vendredi au dimanche (3 nuits) + journée du dimanche



Lu 1 Pharmacie Centrale (Domène)	☎ 04 76 77 23 46	Ve 19 Pharmacie Plemer (St Nazaire)	☎ 04 76 52 20 17
Ve 5 Pharmacie de la Dent de Crolles (Crolles)	☎ 04 76 08 92 81	Lu 22 Pharmacie Silvestre (Domène)	☎ 04 76 77 23 08
Lu 8 Pharmacie des Charmettes (Domène)	☎ 04 76 77 44 59	Ve 26 Pharmacie de Frogès	☎ 04 76 45 71 44
Ve 12 Pharmacie Fontaine Amélie (St Ismier)	☎ 04 76 52 28 62	Lu 29 Pharmacie de Brignoud	☎ 04 76 71 40 03
Lu 15 Pharmacie de Champ	☎ 04 76 71 40 75		

POUR TROUVER LA PHARMACIE DE GARDE : 🌐 WWW.SERVICEGARDES.FR

